



LES TSARS DU VAR

Depuis plusieurs mois, la direction territoriale du Var est obsédée par le CEF de Brignoles. Les risques psychosociaux, la bientraitance et la bienveillance ne font pas partie de leur vocabulaire. De la directrice territoriale aux néo-CADEC, la consigne est claire, ne pas accompagner les agents dans l'exercice de leurs missions mais les détruire en utilisant des méthodes d'un autre siècle.

Aveuglés par leur soif de haine, ces derniers se targuaient de pouvoir traduire les agents en conseil de discipline. Une débauche d'énergie qui aura mis en exergue l'incompétence notoire de l'ensemble de la ligne hiérarchique.

Le marqueur de la haine et du diktat se révèle dans la multiplication des actes d'intimidation et notamment des procédures disciplinaires cavalières.

En effet, des dossiers disciplinaires ont été montés avec un amateurisme affligeant ne laissant aucun doute sur les intentions nauséabondes de certains cadres de ce territoire.

Les agents ont été convoqués collectivement par la direction territoriale pour aborder des situations individuelles aux fins d'humiliation.

Les procédures ont été « instruites », sans respect du contradictoire et du droit à l'accompagnement.

Des faits crapuleux, portant atteinte à la dignité des agents ont été reprochés sans aucun élément de preuve, sans aucun écrit ni témoignage et avec des dates approximatives.

En revanche, les notifications d'arrêté de suspension ont bien été transmises.

Mais c'était sans compter sur la détermination de **FORCE OUVRIÈRE** et la vigilance de l'administration centrale qui lors des conseils de discipline ont constaté l'amateurisme de certains cadres du Var.

► **FO Justice PJJ-SE** émet l'hypothèse que la direction territoriale du Var et ses valets ne maîtrisent pas les fondamentaux de la procédure disciplinaire.

Si tel est le cas, nous invitons le service juridique de la DIR SUD-EST à organiser rapidement des temps de formation sur le disciplinaire.

Au besoin et à titre dérogatoire, nos élus CAP se rendront disponibles pour instruire bénévolement les cadres concernés du territoire sur la question du disciplinaire.

► **FO Justice PJJ-SE** émet une autre hypothèse, bien plus probable à savoir la volonté de détruire l'humain en piétinant allègrement ses droits et le cadre réglementaire.

Si tel est le cas et c'est de notre point de vue le cas, l'ensemble de la ligne hiérarchique doit répondre de ses agissements au titre du devoir d'exemplarité.

Une exemplarité remise en question lorsque les cadres utilisent WhatsApp comme outil de communication pour notifier la modification des emplois du temps la veille pour le lendemain.

Une exemplarité qui questionne lorsque certains cadres se targuent de détruire une équipe éducative par le recours systématique aux procédures disciplinaires.

Une exemplarité sujette à caution lorsque l'on connaît les modalités de recrutement, le réseautage, les postes bloqués en vigueur de longues dates dans ce département.

► **FO Justice PJJ-SE n'acceptera jamais que des agents fussent-ils contractuels subissent des traitements humiliants convoquant pour certains des idées suicidaires.**

On ne manage pas par le dénigrement, l'humiliation, la diffamation, la menace, l'atteinte à la réputation et à la probité.

Afin de faire la lumière sur les pratiques managériales, notre organisation syndicale a obtenu une bilatérale avec la directrice interrégionale.

Nous profiterons de cette instance pour réclamer toutes les mesures administratives permettant d'engager la responsabilité des hiérarques du CEF de Brignoles et de la direction territoriale du Var.

Le Bureau Régional FO Justice PJJ Sud Est

Le 27 Juin 2025



*Notre **FO**rce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes*